

Annexe : Liste des coordonnées en cas de suspicion d'IAHP

Lors de cas de suspicion d'influenza aviaire hautement pathogène :

✓ **pour des oiseaux sauvages** : contacter l'Office français de la biodiversité (OFB) :

Téléphone : 04 92 34 99 75 ou 04 92 89 15 27

Courriel : sd04@ofb.gouv.fr

✓ **pour des oiseaux domestiques** : contacter la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), service santé et protection animale (SPAAE) :

Téléphones :

04 92 30 37 46 (Sylvie Roux, technicienne filière volaille)
ou 04 92 30 37 00 (standard DDCSPP)

Courriel : ddcspp-animo@alpes-de-haute-rovence.gouv.fr

→ **Le week-end : 04 92 36 72 00** (astreinte Préfecture)

Rappels sur les motifs de suspicion

→ pour des oiseaux sauvages :

- mortalités groupées d'oiseaux sauvages correspondant à la découverte d'au moins trois cadavres d'oiseaux d'une ou plusieurs espèces sur un même site (sur un rayon d'environ 500m) et sur un laps de temps maximal d'une semaine ;
- mortalités isolées (=1 oiseau mort) des oiseaux appartenant aux familles suivantes : anatidé (cygne), lariidé (mouette, goéland), rallidé (foulques, râles).

→ pour des oiseaux domestiques :

Cas devant être signalé par les détenteurs de volailles à son vétérinaire :

- augmentation de la mortalité,
- chute de ponte,
- baisse d'appétit et de la consommation d'eau,
- des signes respiratoires, digestifs et nerveux,
- concomitance de ces signes cliniques.